

Département du Var

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON  
-----

Canton  
de Saint Cyr sur Mer

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**N° 2024-11**

Nombre de Membres :  
13

**Séance du 27 mars 2024**

En exercice : 13  
Présents : 9  
Exprimés : 10  
Excusés : 3  
Absent : 0  
Dont 1 représenté

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR  
MER

Réuni à la Résidence Autonomie La Falquette - 307, avenue  
du 8 mai 1945, sur la convocation et sous la présidence de  
Monsieur le Président

### **OBJET :**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 RESIDENCE AUTONOMIE LA FALQUETTE**

**Etaient présents** : M. BAIXE

Mmes de PISSY - DUVAL - GUIROU - MANOUKIAN - NEVIERE  
- ORSINI - SAMAT - TROGNO

**Etaient excusés** : MME SCARSO : pouvoir à Mme SAMAT  
MMES ALIMI - COURTIER

**Assiste** : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.

Vu les articles R314-49 à R 314-58 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux établissements publics  
sociaux et médico-sociaux,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, le Président ayant quitté la séance, le Conseil  
d'Administration procède à la désignation du Président de séance en la  
personne de Madame Pascale GUIROU.

La Présidente de séance soumet ensuite au Conseil d'Administration le Compte Administratif 2023 de la Résidence Autonomie La Falquette.

Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le Compte Administratif de la Résidence Autonomie la Falquette - exercice 2023 - arrêté comme suit :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 197 199,24 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 277 712,77 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 80 513,53 €
EXCÈDENT À REPORTER	23 541,54 €
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023</b>	<b>- 57 025,99 €</b>

A noter que l'excédent de l'exercice de 2022 de 23 541.54 a été intégré au budget 2023 par délibération du 19 décembre 2022.

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	85 615,59 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	182 992,24 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	- 97 376,65 €
EXCÈDENT À REPORTER	681 110,25€
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE 2022</b>	<b>583 733,60 €</b>

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme  
**Par délégation,**  
**La Vice-Présidente du**

**C.C.A.S.**

Envoyé en préfecture le 29/03/2024  
Reçu en préfecture le 02/04/2024  
Publié le  
ID : 083-268300563-20240327-D\_2024\_11\_RA-DE

*Signature électronique*

**Pascale GUIROU**